

# AVIS DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC

## PROJET DE CONVENTION POUR L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) SUR LES CENTRES-VILLES D'HESDIN ET MARCONNE

La Communauté de Communes des 7 Vallées, la commune d'Hesdin et la commune de Marconne souhaitent mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur les centres-villes d'Hesdin et de Marconne, en partenariat avec l'État et l'Anah. Cette OPAH-RU se substituera à l'OPAH-RR en cours sur le territoire de la Communauté de communes des 7 Vallées, pour les secteurs définis à Hesdin et Marconne.

L'objectif d'une l'OPAH-RU est de remédier aux problématiques du territoire en matière d'habitat privé à travers une dynamique de réhabilitation et de production d'une offre de logements et de services adaptés. Elle concerne des quartiers présentant un bâti dégradé, voire indigne, ce qui implique de nombreuses vacances de logements, une dévalorisation de l'immobilier, une insuffisance quantitative et qualitative de logements et le déclin des commerces.

Il s'agit d'apporter des leviers financiers et une ingénierie dédiée aux propriétaires afin d'intensifier les dynamiques de réhabilitation du parc privé sur les centres-villes.

Une campagne de communication détaillant les conditions d'éligibilité des aides et les coordonnées du prestataire retenu pour accompagner le public concerné sera mise en œuvre en 2024.

L'OPAH-RU se matérialisera par la signature d'une convention entre l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Communauté de communes des 7 Vallées et les communes d'Hesdin et Marconne.

La convention précise notamment le public concerné, le périmètre de l'opération, les objectifs et le montant total des aides susceptibles d'être accordées.

La convention OPAH-RU sera conclue pour une période de cinq années calendaires. Elle portera ses effets, pour les demandes de subvention déposées auprès des services de l'Anah, à compter de la date de l'Ordre de Service pour la mission de suivi-animation dont le démarrage est prévu lors du premier semestre 2024.

En application de l'article L.303-1 du code de la construction et de l'habitation, le projet de convention cadre de l'OPAH-RU est mis à disposition du public pour une durée d'un mois, du **vendredi 17 novembre au lundi 18 décembre 2023**.

Le projet de convention est consultable sur le site Internet de la Communauté de communes des 7 Vallées (<https://7vallees.fr/>) ainsi qu'à l'accueil de la Communauté de communes situé à la Pépinière d'entreprises « 7 Vallées Entreprises », 52, rue du fond de Lianne à Beaurainville, et dans les mairies d'Hesdin et Marconne, aux horaires d'ouverture habituels.

Vos observations peuvent être envoyées à l'adresse suivante : [contact@7vallees.fr](mailto:contact@7vallees.fr) ou formulées sur les registres mis à disposition dans les lieux précités.

A l'issue de cette mise à disposition, la convention sera signée et à la disposition du public au siège administratif de la Communauté de communes des 7 Vallées.

